

L'ECHO CHOUPPOIS

Un regard sur l'actualité et la vie de notre commune N°12

Cher(e)s Chouppoises et Chouppois,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier au nom de tout le conseil municipal de nous avoir fait largement confiance lors des dernières élections.

Le conseil municipal a été renouvelé de moitié, avec un renouvellement complet de l'équipe d'adjoints. Ils vous sont présentés dans cet Echo, ainsi que les nouveaux élus.

Ce nouveau conseil est riche de nouvelles idées et s'est d'ores et déjà mis au travail, depuis le conseil municipal d'installation du 26 mai 2020.

Je tiens aussi à remercier sincèrement les anciens élus qui, je tiens à le souligner, ont fait preuve d'une implication sans faille lors du dernier mandat, y compris lors du confinement.

La crise sanitaire nous a amené à repenser notre manière de travailler et intensifier notre présence auprès des personnes les plus fragiles. Les élus ont assuré une présence régulière auprès d'elles et leur ont porté assistance si nécessaire.

Bien que la mairie ait été fermée au public, les services ont été maintenus (distribution de sacs jaunes, permanence téléphonique, fourniture d'attestations, ...).

Nous avons aussi eu à cœur de vous permettre de faire des achats de proximité grâce à la vente au déballage qui s'est tenue tous les dimanches. Certaines des actions mises en œuvre pendant le confinement vont se poursuivre, comme la vente au déballage, qui va être reconduite les dimanches du mois de juin et qui sera peut-être amenée à se pérenniser. D'autres idées ont vu le jour suite au confinement, comme l'application **Illiwap** qui vous permettra d'accéder gratuitement à l'information municipale en temps réel.

La crise sanitaire continue de nous imposer d'être vigilant et de respecter les mesures sanitaires.

Après celui offert par le Département, un masque par habitant vous est remis avec l'Echo Chouppois.

Nous avons aussi décidé, en accord avec les associations, d'annuler les manifestations initialement prévues cet été.

Je vous souhaite un très bel été, prenez soin de vous et de vos proches.

Parce que nous aimons Chouppes.

Le Maire
Prinçay Benoit



Le nouveau conseil municipal

Le conseil municipal

Luc Meunier

1^{ère} adjoint en charge des bâtiments



Benoit Prinçay

Maire



Gérald Methé

2^{ème} adjoint en charge de la voirie



Nicole Courlivant

3^{ème} adjointe en charge du social



Jean-François Moreau

4^{ème} adjoint en charge des fêtes et cérémonies
et de la communication



Bertrand Arnould

Conseiller



Stéphanie Guntz

Conseillère



Marc Bonnin

Conseiller



Sylvie Mirebeau

Conseillère



David Bourdon

Conseiller



Sébastien Nergeault

Conseiller



Mélanie Bourdon

Conseillère



Marie-Laure Panier

Conseillère



Frédéric Girouard

Conseiller



Mathilde Plainchamp

Conseillère



Informations mairie

Tél : 05.49.50.43.38

Courriel : chouppes@departement86.fr

Web : <https://www.chouppes.fr>

Secrétaire titulaire :

Mme Blandine Girardeau



Employé communal :

M. Florent Beaufort



Ouverture au public :

Lundi : de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Mardi : de 9H30 à 12H30

Jeudi : de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Vendredi : de 9H30 à 12H30

Informations du conseil municipal

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de la commune : www.chouppes.fr.

Cérémonies et Manifestations

Les manifestations du 19 mars et du 8 mai ont été annulées. 180 paniers ont été offerts aux personnes de plus de 65 ans à la place du repas habituel du 8 mai.

Selon les directives du gouvernement, le virus étant toujours présent, il est raisonnable d'annuler les manifestations. Les manifestations du 14 juillet et le championnat de montgolfières sont annulées.

De même, en accord avec les associations, leurs manifestations de cet été sont aussi annulées.

Masques

Après le masque offert par le département, la commune vous offre ce masque (pour les habitants de plus de 10 ans). Ce masque a démontré une efficacité de filtration supérieure à 90 % pour des particules de 3 microns émises par la personne portant le masque. La respirabilité du masque a été mesurée à > 98 L.m-2.s-1 et doit permettre son port pour une durée de 4 heures.

Avant de mettre ce masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique, inspectez le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas de trous, déchirures ou dégradations. Il est recommandé de porter le masque que sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux. Ne modifiez jamais le masque de quelque façon que ce soit.

Ce masque a été testé pour être lavable 10 fois et montre son efficacité pour des particules de 3 microns.

Pour le lavage : Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez un programme de lavage qui comprend au moins 30 minutes à 60°C minimum. Vous pouvez le mettre dans une machine avec votre linge. Après avoir touché votre masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique. Ce masque a été testé pour 10 lavages. Après 10 lavages, la filtration du masque n'est plus garantie. Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et remettez-le en forme en aplatisant la barrette nasale et en reformant les plis sans forcer.

Décompte d'utilisation des masques:

Les masques pouvant être lavés 10 fois, chaque masque est donc utilisable 11 fois. Pour vous aider à suivre et gérer le décompte d'utilisation de vos masques, veuillez renseigner le tableau ci-contre en cochant les cases.

	Utilisation 1	Utilisation 2	Utilisation 3	Utilisation 4	Utilisation 5	Utilisation 6	Utilisation 7	Utilisation 8	Utilisation 9	Utilisation 10
Masque 1										
Masque 2										

Vente au déballage

Une vente au déballage a lieu tous les dimanches matin de 8h00 à 13h00 située à l'aire de covoiturage au bord de la RD 347. Pour le moment, cette vente au déballage aura lieu tous les dimanches du mois de juin, et nous sommes à l'étude pour une installation définitive.

Vous pourrez découvrir les producteurs Mr Chereau David vente de poissons, crustacés, la SARL Baudry boucher, Mr Royer Mickaël pour les fruits et légumes, d'autres producteurs viendront peut-être s'associer.



Maison fleuries

La commission embellissement s'est réunie le samedi 13 juin pour la visite du concours des maisons fleuries et jardinières, la remise des prix se fera aux vœux du maire.

Application d'information et d'alerte

La Mairie a souhaité mettre en place un système d'alerte afin de pouvoir relayer les informations transmises par les services de la préfecture, les décisions prises par la commune, vous alerter par exemple en cas de vigilance météorologique ou d'événements exceptionnels comme l'arrêt des transports scolaires.

Sous la forme d'une application facile à installer sur votre smartphone, ce service est entièrement gratuit, sans récupération de données, anonyme et sans publicité. Cette application est disponible sur les smartphones de type Android (Samsung, Wiko, ...) ou IOS (Apple).

1

Téléchargez l'application illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

3

Suivez votre commune

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier **GRATUITE**

Téléchargement gratuit et sans engagement

Débit internet dans le bourg



Prenez contact avec votre opérateur : le 8 novembre 2019 a été inaugurée l'armoire du répartiteur à l'emplacement de l'aire de covoiturage qui a permis d'augmenter le débit à 300 foyers. Par exemple, passage de 8 Méga à 22 Méga dans le meilleurs des cas avec la technologie ADSLV2. Parmi ces 300 foyers, certains pourraient être éligibles à la technologie VDSL2, ce qui pourrait accroître encore le débit de leur connexion.

Certains sites comparatifs comme <https://www.degrouptest.com> ou bien votre fournisseur d'accès peuvent vous indiquer votre éligibilité. Ces derniers vous indiqueront aussi leur modalité.

Le club de l'Amitié

Bonjour à toutes et à tous

Chers adhérents, pendant ces deux mois, je ne vous ai pas oublié! Nous étions un peu coincés derrière nos fenêtres !

Nous n'étions ni heureux ni malheureux, et comme je l'avais écrit : « Je veux tout simplement, vous transmettre mon amitié, en espérant que nos rencontres, momentanément suspendues, à cause de la « pandémie », puissent reprendre rapidement... »

J'ai pensé que l'on pourrait se retrouver en plein air, au mois de septembre (si tout va bien). Les jours sont encore beaux ! Qu'en pensez-vous ?

Je soumettrais cette proposition aux membres du bureau au courant de l'été.

Madame Denise BAILLY, membre du club de l'Amitié, nous a quittée, en cette fin de mois de mai. Une pensée pour elle.

Bon courage et à bientôt...

Pour les membres du bureau, **Michel GENOUD**, Président



Chères Chouppoises, chers Chouppois

Le contexte actuel ne favorisant pas la vie associative, nous nous sommes vus dans l'obligation d'annuler toute festivité estivale.

En revanche, je garde un très grand espoir de pouvoir organiser notre dîner dansant qui se déroulera le 14 novembre. Ce sera l'occasion je l'espère de se retrouver tous ensemble et laisser derrière nous une année 2020 bien morose.

Le spectacle de Noël est prévu pour le 13 décembre puis nous repartirons pour les festivités 2021 à la Chouppoise.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Franck Guntz



AFN Chouppes-Mirebeau

Un pique-nique à l'étang du Rivault-Brault chez Madame et Monsieur Charles Faucon était prévu la 1^{ère} semaine de juillet pour les AFN, leurs familles et leurs amis. Compte-tenu des circonstances actuelles, ce rassemblement amical pourrait être reporté au mois de septembre si la situation le permet.



Gérard Lemonnier, secrétaire de l'association

ACCA de Chouppes (Association de Chasse Communale Agrée)

Comme tous les ans à pareille époque les dégâts de renards dans les poulaillers sont toujours aussi nombreux malgré tous nos efforts (battues, piégeages, battues administratives). 32 renards morts sur le territoire de l'ACCA de Chouppes depuis le 1er juillet dernier et ce malgré une limitation de battues due à la situation sanitaire. Seules les battues administratives ont pu reprendre courant mai.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces efforts (chasseurs, piégeurs), et aux agriculteurs qui nous autorisent le passage dans leurs cultures lors des battues. La régulation de population de renards n'est pas uniquement pour la protection du gibier mais aussi et surtout pour la protection des poulaillers de tous les Chouppois.

N'oubliez pas de nous signaler les préjudices causés dans vos élevages de volailles ; faites vos déclarations auprès d'un membre du bureau de l'ACCA : information essentielle pour faire reconnaître l'espèce renard comme susceptible de provoquer des dégâts, et ainsi obtenir l'organisation de battues administratives.

Le Président, **Bernard BOURDIER**

Projets et organisations 2020 des amis des moulins

Les amis des moulins continuent l'entretien du site : peintures et abords.

Le repas prévu le samedi 18 juillet 2020 est annulé vu les circonstances actuelles de pandémie.

La pêche TELETHON prévue le 5 septembre au Rivault Brault sera maintenue en fonction de la situation du moment.

Le TELETHON national du 5 décembre 2020 sera également maintenu, sauf contre indication.

Les amis des moulins

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.